

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 24 mai 1904, sont nommés Officiers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Félix Froissard,  
Jules Hardoin,

membres du Conseil de Révision de la Principauté.

Par Ordonnance du même jour, M. Gustave Bérenger, Secrétaire de la Société Philharmonique, est autorisé à porter les palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert s'est rendu à Londres pour faire, sur les « Progrès de la Biologie Marine », une conférence qui Lui avait été demandée par la « Royal Institution ».

La séance était présidée par lord Kelvin, et plusieurs savants anglais, tels que sir Archibald Geikie, sir William Crookes, sir Norman Lockyer, sir Admiral Wharton, Dewar y assistaient.

Le Prince s'est rendu ensuite à une invitation de l'Université de Londres qui donnait une réception en l'honneur du Congrès international des Académies. Le lendemain, 27 mai, Son Altesse Sérénissime a rendu visite à LL. MM. le Roi et la Reine d'Angleterre au Château de Windsor.

Les journaux de Londres ont publié sur cette visite la notice suivante :

« Le Roi a reçu le Prince de Monaco cet après-midi au Château de Windsor. Le Prince est arrivé un peu avant deux heures à la gare du Great Western où Il a été reçu par le Capitaine Holford. Son Altesse Sérénissime, qui était en redingote, a traversé le salon d'attente royal et est montée ensuite dans une voiture de la Cour attelée en Daumont. La garde du Château, rangée sous le porche du roi Henri VIII, a rendu les honneurs au passage du Prince. Sa Majesté attendait Son illustre visiteur qu'Elle a accueilli avec une cordialité très remarquée. Le Prince a déjeuné avec Leurs Majestés et la Famille Royale et a visité ensuite les magnifiques trésors artistiques du Château. Son Altesse Sérénissime a quitté Windsor après un séjour de deux heures au Château et est rentrée à Londres par le train de 4 heures 25. »

Les Archives du Palais de Monaco viennent de s'enrichir depuis quelques semaines d'une série de documents d'une très haute valeur. La part la plus considérable de ces nouvelles acquisitions constitue à elle seule un fonds d'archives complet.

M<sup>me</sup> la Marquise de Grimaldi de Régusse, dernière héritière de cette branche des Grimaldi sortie de Gênes et établie en Provence depuis le commencement du xv<sup>e</sup> siècle, a voulu que les archives de sa famille fussent mises à l'abri de la destruction en les réunissant aux titres de la Maison souveraine. Ces archives ont un puissant intérêt, aussi bien pour l'histoire de la Provence que pour celle des rapports des Princes de Monaco avec la France, principalement au moment où Honoré II abandonna l'alliance espagnole et appela à Monaco la protection des armes françaises.

L'un des plus remarquables représentants des Grimaldi provençaux occupait alors une charge éminente au Parlement d'Aix. Ses relations avec Honoré II, dont la correspondance est représentée dans ses papiers par 130 lettres originales, a pour l'histoire du Prince un intérêt d'autant plus considérable qu'elle est contemporaine des troubles qui marquèrent, en Provence, la période de la Fronde; elle montre ce fait, jusqu'à présent ignoré, que le prince Honoré II, d'accord avec le marquis de Grimaldi de Régusse, eut par son ascendant et son habileté politique le mérite de maintenir dans la fidélité à la Cour le gouvernement de Provence.

L'ensemble des lettres écrites au président de Régusse, pendant cette période si intéressante, ne s'élève pas à moins de 350 documents, sur lesquels il faut compter 31 lettres de Louis XIV, une soixantaine du duc de Mercoeur, gouverneur de Provence, une quinzaine de Mazarin, 40 du cardinal Bichi, etc.

Les marquis de Grimaldi Régusse ont occupé jusqu'à la Révolution les mêmes charges importantes au parlement d'Aix; leur correspondance avec les ministres de la cour de Versailles jusqu'à la Révolution témoigne du rôle prépondérant qu'ils ne cessèrent d'occuper dans la province.

Leurs Archives qui viennent d'entrer au Palais de Monaco, en outre de l'intérêt politique que dénote la correspondance dont nous venons de parler, en outre également des titres des grandes seigneuries possédées par cette famille, dont quelques documents remontent au xiv<sup>e</sup> siècle, contiennent une série très considérable de mémoires, requêtes et plaidoiries recueillis par plusieurs générations de juristes éminents; beaucoup de dossiers des affaires les plus importantes concernant les institutions, les communautés de Provence et beaucoup de grands procès, dont les présidents de Régusse s'étaient réservé le rapport, forment une masse de près de quatre-vingts liasses de documents d'une véritable valeur pour l'histoire des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.

Le fonds de Grimaldi Régusse va donc devenir une des parties très intéressantes des archives, déjà si riches, du Palais de Monaco.

Une acquisition vient également de faire rentrer dans la série de la Secrétairerie des Princes de Monaco un nouveau fragment des correspon-

dances politiques des Princes Honoré II, Louis I<sup>er</sup> et Antoine I<sup>er</sup>, distraits de ces archives depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle.

Déjà, en 1889, une première acquisition avait fait réintégrer dans cette série la correspondance presque entière relative au mariage de Louise Hippolyte avec Jacques de Matignon, devenu duc de Valentinois à la suite de cette union. Il y a trois années, une centaine de lettres, surtout relatives au règne de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV, avaient été acquises dans les mêmes conditions: aujourd'hui, ce sont 137 lettres, réparties entre les années 1644 à 1668, 1705 à 1707, qui viennent d'être réunies à la belle collection des 45 volumes des lettres royales et ministérielles adressées par la Cour de France aux princes de Monaco.

On se rendra compte de l'importance de cette nouvelle acquisition par les chiffres suivants: 12 lettres originales émanant de Louis XIV, 2 d'Anne d'Autriche, 2 de Richelieu, 21 de Mazarin, 24 de Loménie de Brienne, 6 de Chavigny, 24 de Chamillard, autant de Ponchartrain, sans compter un assez grand nombre d'autres signées du cardinal de Fleury, d'Argenson, du maréchal de Bellisle, etc.

Les autorités administratives et notabilités artistiques de la Principauté étaient invitées, dimanche, à venir inaugurer l'exposition annuelle de l'Ecole gratuite de dessin artistique et industriel, dirigée par M. G. Colombo. On sait que cette école a été réinstallée, depuis peu, très spacieusement et très confortablement, dans trois salles de l'ancien hôpital de Monaco et que ce local a été gracieusement offert et aménagé suivant les ordres de Son Altesse Sérénissime pour cette nouvelle destination. Des dons généreux du Gouvernement Italien et de plusieurs particuliers ont, d'autre part, augmenté en de notables proportions la collection des modèles (plâtres, gravures, photographies et ouvrages d'art) mis à la disposition des élèves. Aussi les derniers travaux de ceux-ci témoignent-ils de sérieux progrès, dont S. Exc. le Gouverneur Général et les diverses autorités, qui ont inauguré dimanche l'exposition des travaux de l'année, ont été heureux de féliciter les jeunes élèves et leur dévoué professeur. Cette intéressante exposition restera ouverte jusqu'à ce soir.

## PRINCIPAUTÉ DE MONACO

### ARRÊTÉ

Nous, Maire de la ville de Monaco, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur,

Rappelons aux habitants les prescriptions de l'article 145 de l'Ordonnance du 6 juin 1867, concernant les baigneurs.

#### ARTICLE PREMIER.

Il est expressément défendu à toute personne de se baigner le long du boulevard de la Condamine, depuis

l'Établissement des Bains de Mer jusqu'à l'Usine de l'Électricité, quartier de Monte Carlo.

ART. 2.

Tout individu pourra se baigner sur les plages du Tenao et de Larvotto, en dehors du périmètre d'enceinte concédé à la Société des Bains de Mer, ainsi que sur les plages du Canton et de Fontvieille, s'il est revêtu d'un caleçon ou de tout autre vêtement.

ART. 3.

Les contrevenants sont passibles d'une amende de 7 à 15 francs, conformément à l'article 191 de l'Ordonnance précitée.

ART. 4.

Le Directeur de la Sûreté publique et le Commandant des Carabiniers sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire,  
Comte F. GASTALDI.

La solennité de la Fête-Dieu sera célébrée après-demain avec le cérémonial religieux de tradition à Monaco et sera présidée par S. G. M<sup>r</sup> du Curel. La Société Philharmonique prêtera, comme de coutume, son concours à la procession qui parcourra les principales rues et avenues de Monaco-Ville.

Dans son audience du 27 mai, le Tribunal Supérieur a prononcé la condamnation suivante :

Dubois Jean-Gustave, né à Angoulême (Charente) le 8 décembre 1883, tailleur d'habits, sans domicile fixe, six jours de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive.

SUR LE LITTORAL

De Nice :

La matinée littéraire et artistique organisée très pittoresquement dans le cadre délicieux du Parc Chambrun, par notre confrère M. Augustin Anglés, directeur, fondateur du *Petit Poète*, a obtenu un brillant succès.

L'affluence mondaine avait répondu à l'appel du *Petit Poète* et plus de deux mille personnes ont assisté, dimanche, à cette fête originale.

Noté parmi les personnalités présentes :

Prince et princesses Lubomirski, commandant Tatin, adjoint au maire, et Madame, duc de Montebello, général Langlois, général Travailleur, colonel et M<sup>me</sup> Creutzer, commandant et M<sup>me</sup> Tiberi, générale Wolf, M<sup>me</sup> du Terrail, comtesse Wiewenska, capitaine et M<sup>lle</sup> Bezaquet, capitaine et M<sup>me</sup> Hamon, M<sup>me</sup> A. Anglés, M. Charles Anglés, D<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Malgat, D<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Bernal, M<sup>me</sup> Guillaibert, M<sup>me</sup> de Villeneuve, M. et M<sup>lle</sup> Krieg, M. et M<sup>lle</sup> Capdevielle, M. et M<sup>lle</sup> Grisolle, M<sup>me</sup> Coussinery, Comtesse d'Espagnet, née de Blacao, M. de Fontane, M. Gouzon, M<sup>lle</sup> Mongenet, M., M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Prado, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Hominal, M<sup>lle</sup> Webb, M<sup>lle</sup> Carassale, M<sup>lle</sup> Schereschewsky, M<sup>lle</sup> H. Rowand, M<sup>me</sup> Frots, M<sup>me</sup> Bayle, M. de Folcez, M<sup>me</sup> Cotte, M. et M<sup>lle</sup> Laroche, M<sup>lle</sup> Ferron, M<sup>me</sup> Dernay, lieutenant Betié, lieutenant Mussotte, M. Sauvan, avocat, M<sup>me</sup> Stephanopoli, M<sup>me</sup> Jaffé, M<sup>lle</sup> Levrot, M<sup>me</sup> Plumey, M<sup>me</sup> Duclou-Bernard, M<sup>me</sup> de Ponthus, M<sup>me</sup> Peeman, M<sup>me</sup> Marquet, M<sup>me</sup> Woisard, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Barberis, etc., etc.

La fête a commencé à 2 heures par le concours de ballade (sujet : La Femme). Les dames et les jeunes filles seules ont pris part au vote qui a classé les lauréats dont voici les noms :

SECTION FRANÇAISE

1<sup>er</sup> prix. — M. Emile Dernay reçoit un volume offert par M. Sully Prudhomme de l'Académie Française ;

2<sup>e</sup> prix. — M<sup>lle</sup> Claire Cornet qui, outre le livre offert par M. Jules Lemaitre, de l'Académie Française, reçoit également un prix gracieusement offert par M<sup>me</sup> Du Terrail ;

3<sup>e</sup> prix. — M<sup>lle</sup> Antonia Laroche ;

4<sup>e</sup> prix. — M. Clément de Massini ;

5<sup>e</sup> prix. — M<sup>lle</sup> de Beauvoir et M<sup>lle</sup> Glise (ex-œquo) ;

6<sup>e</sup> prix. — M<sup>me</sup> Marcelle Lythe et M<sup>me</sup> de Latour d'Arribeau (ex-œquo) ;

7<sup>e</sup> prix. — M. Auguste Sauvan ;

8<sup>e</sup> prix. — MM. Marius Arête et Ed. Sartori et De Forestier (ex-œquo) ;

9<sup>e</sup> prix. — M. Gabriel Truchet.

SECTION NICOISE

1<sup>er</sup> prix. — M. Menicca Rondelly ;

2<sup>e</sup> prix. — M. Eynaudi.

Une partie artistique a suivi, au cours de laquelle on a tour à tour applaudi : M<sup>me</sup> Antoine Woisard, M<sup>lle</sup> Claire Cornet, M<sup>lle</sup> de Prado, M<sup>lle</sup> Blanche Germain, etc.

*Carte Blanche*, comédie en 1 acte de M. Emile Dernay, interprétée à souhait par M<sup>me</sup> Anjubault ; MM. Max Pellequer, Mas, et A. Juge, a terminé la partie artistique.

Un bal des plus animés a eu lieu ensuite autour du Temple de la Sibylle avec le concours de la musique du Conservatoire.

De Beaulieu :

La 1,142<sup>e</sup> section de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer, qui compte nombre de ses adhérents parmi les habitants de la Principauté de Monaco, a célébré avant-hier, dimanche, sa fête annuelle. Pour en varier l'habituel décor, les organisateurs avaient choisi cette fois la charmante commune de Beaulieu. Drapeau en tête, les vétérans se sont rendus d'abord à la nouvelle église de cette commune ; la messe y a été dite par M. le chanoine Mercier, curé de la Cathédrale de Monaco, qui en sa qualité d'ancien aumônier militaire est un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la Société des Vétérans. Après la messe, au cours de laquelle le digne curé a prononcé une touchante allocution de circonstance, les sociétaires et leurs familles se sont réunis en un très beau banquet qui a eu lieu au restaurant Terminus. Une matinée dansante, où a régné le plus joyeux entrain, a agréablement complété cette charmante fête.

De Menton :

Le Président Krüger a quitté sa résidence hivernale de la villa Gena, vendredi dernier, se rendant en Suisse. Avaient pris place dans le train avec lui M<sup>me</sup> Eloff, sa fille et ses enfants, ainsi que son secrétaire M. Biedell, le docteur et M<sup>me</sup> Eymans et quelques personnes de la suite.

Notre hôte vénéré, qui, malgré son grand âge et ses malheurs, est en aussi bonne santé que possible, compte revenir hiverner dès octobre prochain à Menton dont le climat lui convient à merveille.

Lettre de Paris

Paris, 30 Mai 1904.

Nous voici en plein dans la période brillante des sensationnelles réunions hippiques de Chantilly, Auteuil et Longchamp. Après le Prix de Diane couru dimanche dernier, nous venons aujourd'hui de voir courir le Prix du Jockey-Club qui est, en France, pour les chevaux de trois ans, ce qu'est en Angleterre le Derby d'Epsom. C'est l'épreuve sportive par excellence, celle qui place le vainqueur à la tête des chevaux de sa génération. Le Derby de cette année avait réuni 205 engagements ; il ne restait au programme que 16 chevaux, sur lesquels 11 seulement ont accepté la lutte.

Une assistance nombreuse, élégante et choisie, s'était donnée rendez-vous sur l'hippodrome de Chantilly pour assister à cette épreuve. Tous les poulains étaient dans une condition superbe. On remarquait tout d'abord *Ajax*, le champion de l'écurie Edmond Blanc, et le grandissime favori *Ajax* était tout muscles et produisait la meilleure impression. Après lui, *Macdonald*, à M. Caillault ; *Rataplan*, au comte Molke, étaient très admirés et trouvaient quelques partisans. Sur un assez bon départ, *Macdonald* a pris la tête devant *Monsieur Charvet*, *Ajax* et *Issoudun* et *Rataplan*. L'ordre est resté pour ainsi dire le même durant presque tout le parcours. A l'entrée de la ligne droite, *Monsieur Charvet* disparaissait de la course ; *Macdonald II* et *Ajax* se détachaient du peloton. *Macdonald* paraissait avoir l'avantage, mais dans les derniers cent mètres *Ajax* rattrape le terrain perdu et dans les dernières foulées prenait une demi-longueur d'avance qu'il conservait jusqu'au poteau. *Rataplan* gardait la troisième place devant *Pétronie IV*. M. Edmond Blanc a été très félicité de cette belle victoire de son *Ajax*.

Les courses qui encadraient cette sensationnelle épreuve ont été vivement disputées et ont contribué au beau succès de la réunion. Dimanche prochain, la foule élégante se retrouvera à Auteuil pour assister au Grand Steeple annuel, puis le dimanche suivant à Longchamp pour le Grand Prix de Paris où naturellement *Ajax* reparaitra comme grand favori.

Après les grandes courses de chevaux sur les hippodromes, voilà que les grandes courses d'automobiles vont recommencer sur routes ! On vient de procéder en France à l'épreuve éliminatoire entre les champions qui doivent aller disputer prochainement en Allemagne la Coupe Gordon-Bennett. Nous souhaitons que cette nouvelle lutte internationale ne soit pas sanglante. S'il est juste et patriotique d'encourager une industrie qui a pris en France un si brillant essor, il n'est pas moins nécessaire d'obtenir, des pouvoirs publics, toutes les garanties de sécurité en faveur du public qui assiste de près ou de loin à ces redoutables expériences.

Que de choses n'a-t-on pas tentées déjà pour obvier aux inconvénients de ces matches furieux, pour refréner les emballements de MM. les chauffeurs ! Un de nos confrères raconte qu'il a reçu, pour sa part, d'un correspondant anonyme, une proposition assez plaisante. Ce monsieur demandait d'ouvrir une campagne de presse ayant pour but de faire décréter une série de pénalités nouvelles contre les automobilistes en contravention. Au lieu de les condamner à la prison ou à l'amende, il émettait le vœu qu'on les punisse... par où ils avaient péché :

« Ainsi, les excès de vitesse se paieraient par huit jours de chauffage sur les locomotives des lignes de l'Etat. Un autre genre de peine consisterait à employer la chaleur du carburateur pour des besognes utiles. Le moteur à six chevaux d'un chauffeur cosu pourrait très bien être utilisé pour la torréfaction du café destiné à nos braves pioupioups ou la cuisson de leur pain de munition.

« Il serait sans doute étonnant d'entendre les propos suivants s'échanger entre deux chauffeurs sortant de purger leur peine :

« — Si tu savais, mon cher, ce que c'est que de faire des petits pains pendant quarante-huit heures !...

« — Ne m'en parle pas, je viens d'attraper quinze jours de pâtisserie ou huit jours de café militaire, à mon choix, et je n'ai aucun goût ni pour l'un ni pour l'autre de ces métiers... »

Certes, ce projet ne manquait pas d'originalité. Mais heureusement qu'il y en a tout de même de plus efficaces et de plus sérieux.

\* \* \*

Le mois de mai, si souvent invoqué par les poètes, et qui cette année s'est particulièrement mis en frais pour nous faire oublier les mauvais temps que nous avons subis jusqu'ici, ce joli mois qui

Féconde les sillons, rajeunit les bocages,

est aussi celui où fauvettes et rossignols, cantatrices et chanteurs emplissent de leur ramage tout espace mis à leur disposition.

Ne pouvant se contenter des deux grandes scènes subventionnées, qui ne s'ouvrent que devant quelques rares privilégiés, ceux ou celles qui éprouvent l'impérieux désir de faire apprécier leurs qualités vocales, aidés des instrumentistes, des virtuoses en tout genre, se disputent les salles de concert. Il n'y a pas de soir — et même d'après-midi — qui ne nous offrent quelque séance musicale.

C'est ainsi qu'on nous permettra de signaler cette semaine le concert de la Société Nationale, donné au Nouveau-Théâtre. Cette séance était en effet d'une importance toute particulière, car il comprenait des compositions inédites avec orchestre et chœurs de jeunes compositeurs ; est-il besoin de dire que les compositeurs nous intéresseront toujours plus que les virtuoses, puisque ce sont eux et non les interprètes qui constituent la réelle supériorité musicale d'une nation ?

Les œuvres exécutées à la Société Nationale se signalent, comme on sait, par le raffinement, la recherche, parfois la subtilité. Celles qui figuraient au programme de mardi, tout en ne le cédant en rien, sous ce rapport, aux précédentes, étaient, cependant, accessibles au grand public. Aussi ont-elles été très chaleureusement accueillies.

Je mentionnerai le joli chœur pour voix de femmes, de M. Henri Février, intitulé *Sous Bois*, tout imprégné de délicates sonorités et d'une charmante fraîcheur d'impression ; puis, les si curieux poèmes de Tristan Klingsor, fort ingénieusement traduits en musique par M. Maurice Ravel, jeune musicien assez récemment sorti du Conservatoire et dont les œuvres indiquent, en général, un engouement accusé pour la musique de M. Debussy.

Ces poèmes, au nombre de trois : la *Flûte Enchantée*, l'*Indifférent*, *Asie*, réunis sous le titre général de SCHÉHÉRAZADE, ont été chantés avec beaucoup de charme par M<sup>lle</sup> Jane Hatto.

Les *Intermèdes* de M. Alfred Cortot sont surtout remarquables par les ingéniosités pittoresques de l'instrumentation, alors que le bel *Hymne Védique*, du si regretté Ernest Chausson, vaut principalement par le large souffle d'éloquence musicale qui l'anime. J'ajouterai que cet hymne émeut profondément par la ferveur de son élan lyrique.

Les *Pèlerins d'Emmaüs*, de M. Gustave Bret, sont une importante partition qui témoigne d'une personnalité très intéressante. Il y règne une grande sincérité d'accent et on y discerne la main d'un musicien expert en son art et un esprit sachant nettement exprimer ce qu'il veut dire. Les directeurs de nos deux scènes subventionnées devraient nous faire entendre une œuvre dramatique de M. Gustave Bret, ils n'auraient pas à se repentir de s'être adressés à cet excellent musicien.

L. S.

## Variétés Monégasques

### LA BASILIQUE DU CAP-MARTIN

(Suite et fin.)

Les éléments conservés sont suffisants pour pouvoir affirmer que la basilique est latine par le plan autant que par l'élévation des membres subsistants. Quelques portions de la construction pourraient même faire supposer un monument de l'époque romaine si l'inexpérience des maîtres d'œuvre ne se

vement entre le sanctuaire et les absidioles; 3<sup>e</sup> que cette construction avait été fermée en avant par un mur, tardivement réduit à la hauteur d'un chancel, mais dont l'élévation première est attestée par des amorces saillantes sur le parement du mur jusqu'à la courbure de la douelle; 4<sup>e</sup> que la maçonnerie est faite en matériaux remployés, ce qui est rendu manifeste par l'abondance des tuiles de toiture noyées dans sa masse (1).

Il s'agit donc bien d'une reconstruction ou plutôt d'une adjonction bâtarde, plaquée contre le seul membre d'architecture encore debout d'une basilique entièrement dévastée.

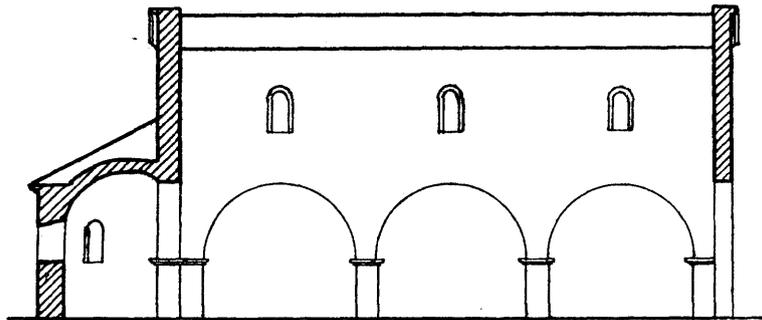
Le nouvel oratoire ne pouvait contenir beaucoup

Ces sujets sont étrangers à la race du pays.

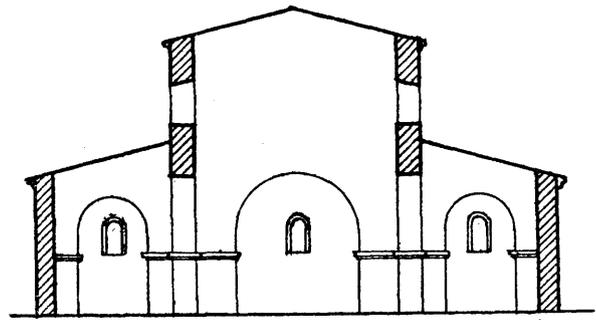
On voit que, pour la reconstitution de cette période, les éléments d'observation et de critique nous font assez généralement défaut, mais nous pouvons combler ces lacunes en empruntant à une église du voisinage les renseignements qui nous manquent.

La chapelle de Saint-Michel, à Vintimille, offre avec notre église des traits d'étroite parenté.

Comme la basilique du Cap-Martin, Saint-Michel a été fondé sur un plan à trois nefs, avec abside et absidioles. La courbure des tribunes latérales est encore apparente sous la surcharge d'un remaniement du douzième siècle. Saint-Michel, comme Saint-Martin, a été ruiné et reconstruit, non tel qu'il



A) Basilique primitive. Essai de restitution. — Coupe longitudinale.



B) Idem. — Coupe transversale.

trahissait souvent sur les parties qui ne rentrent pas dans la routine des procédés usuels.

Ainsi il était de tradition que l'arc triomphal fût décoré de sculptures. L'architecte de notre petite basilique ne l'ignorait pas. Toutefois l'art de la sculpture étant alors oublié, il dut emprunter à quelque monument de l'occupation romaine de la basse époque un chapiteau ionique qu'il introduisit au sommet d'un pilastre, sous la retombée de l'arc. A défaut d'un second chapiteau, une grosse pierre, mal dressée, lui fait pendant sur le pilastre de l'autre côté.

Néanmoins les vestiges qui subsistent prouvent assez que cette première construction, bien que bâtie en grossiers moellons, était faite pour traverser la succession des siècles. (Figures A, B.)

C'est pourtant sur l'amoncellement de ces ruines que s'ouvre la deuxième période de son histoire.

La nef était effondrée, les arcades déjetées avaient entraîné l'écroulement des hauts murs sur les bas-côtés dont les voûtes absidales avaient fléchi sous le choc et s'étaient décintrées; la façade gisait à terre: du temple élevé jadis au glorieux saint Martin, il ne restait plus qu'un amas de pierres, de poutres, de tuiles et de plâtras au milieu duquel se dressait seule la demi-coupe de l'abside soutenue par son arc

de monde. Qui sait si cette exiguité ne trouvait pas sa justification dans la dépopulation du Cap-Martin à cette époque ?

Cette pensée nous ramène à une constatation que nous avons formulée plus haut, c'est que, par son style (!), par la distribution de ses parties, les moindres détails de sa construction, voire jusque par ses proportions même, le nouveau sanctuaire de Saint-Martin est la répétition complète de cette autre chapelle que nous avons retrouvée blottie dans la crevasse d'une crête abrupte de la montagne voisine.

La troisième période afficha plus de prétentions, mais sans être plus heureuse. La nef fut encore développée, ou, pour mieux dire, on en fit une de toutes pièces en élevant deux hautes murailles sur le tracé des arcades intérieures de l'ancienne basilique et on les réunit par un toit, dont la charpente devait rester apparente. (Figure D.)

Le mur de façade, qui date de cette dernière réfection, a conservé en partie ses rampants. Leur faible inclinaison dénoterait un gâble surbaissé. Une porte s'ouvrait au centre entre deux contreforts destinés à épauler les poussées de deux arcs et peut-être même d'une voûte dont nous retrouvons les quatre bases de support, ce qui nous ferait conjecturer l'existence d'un campanile.

avait été, mais sur une seule nef, en sacrifiant les bas-côtés. Les arcades, qui subsistent encore, furent murées avec des décombres et, sur ces bases consolidées, on releva les murs longs destinés à porter la toiture. Mais comme, dans leurs parties supérieures, ces murs devaient comporter des vides pour l'éclairage de la nef et des pleins pour appuyer les entrants des combles, on fit une répartition judicieuse de trumeaux pour les poutres alternant avec des compartiments de moindre épaisseur pour le percement des fenêtres.

C'est la disposition que présente encore, du côté de la ville, l'étage en claire-voie de l'église Saint-Michel, bien qu'elle soit devenue sans objet depuis qu'une voûte en cintre brisé a été interposée entre la toiture et la nef dans le cours du douzième siècle.

De même au Cap-Martin, bien que les sommets des murs de flanc aient en partie disparu, nous retrouvons les traces du même large crénelage, où les piliers correspondaient aux fermes de la charpente et où les vides, remplagés il est vrai, mais sensiblement en retraite, étaient ajourés par les ouvertures d'éclairage.

Le nombre des fenêtres paraît avoir été de trois sur chaque côté.

Jusqu'ici nous avons évité d'aborder la question hasardeuse et complexe d'une chronologie, sans dissimuler les motifs qui nous font attribuer chacun des trois états de construction à une période historique déterminée. Nous devons tenter cette restitution, sans prétendre toutefois la fonder sur aucune donnée précise.

Il est difficile de supposer que la dernière refaçon de l'église du Cap-Martin puisse avoir été accomplie après le douzième siècle.

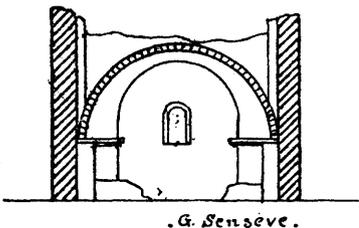
La voûte en cintre brisée de l'église Saint-Michel est de cette époque et très probablement même du commencement de ce siècle, car on sait que cette sorte de voûte a été adoptée de très bonne heure en Provence sous l'influence des ordres religieux, ce qui serait le cas pour un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Lérins depuis 1041.

Or nous savons aussi que la construction de cette voûte est postérieure à un système d'éclairage sous les combles qui revêt à Saint-Michel, ainsi qu'à Saint-Martin, un caractère trop particulier pour que le synchronisme ne s'impose pas.

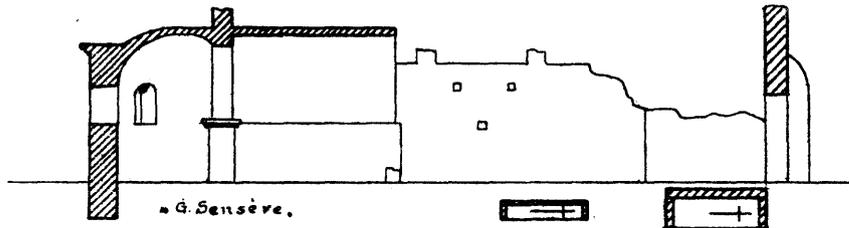
Ceci nous amènerait à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, par conséquent au temps où les comtes de Vintimille firent donation à Lérins d'un domaine pourvu d'une église et de locaux d'habitation.

A défaut de documents antérieurs à cette époque, les ruines se chargent de nous apprendre, qu'avant cette église, il en existait une autre, très petite il est vrai... Pouvait-il en être autrement? Car ne perdons pas de vue que, déjà, nous touchons à la crise terrible, au lendemain de laquelle l'évêque de Gênes jettera un appel désespéré aux habitants de l'intérieur des terres pour les conjurer de venir élire domicile dans deux villes du littoral entièrement dépeuplées par les païens sarrasins.

Après cela est-il besoin d'expliquer la dévastation



C) Etat actuel. — Coupe transversale (1)



D) Etat actuel. — Coupe longitudinale.

trionphal. Donc la dévastation était complète, quand la piété, émue par le spectacle d'un si profond désastre, songea, non à le réparer, mais à y remédier en faisant servir les ruines mêmes à la réédification d'un nouveau sanctuaire.

L'œuvre fut entreprise.

On abandonna les bas-côtés, désormais hors d'usage; on sacrifia de même l'ancienne nef et on se borna à prolonger l'abside par l'adjonction de deux bas murs parallèles qu'on clôtura en avant. Le tout paraît avoir été recouvert d'un grossier voûtement en béton.

C'est cette même voûte, qui donne aujourd'hui à cette partie de l'église l'aspect d'une crypte souterraine, que nous prîmes tout d'abord pour un presbytère ou avant-chœur, tel qu'il s'en rencontre aussi dans les anciennes basiliques. (Figure C.)

Pour nous désabuser, il a suffi d'observer: 1<sup>o</sup> que cette voûte ne fait pas prise avec celle de l'antique abside; 2<sup>o</sup> que les murs latéraux de ce faux-chœur interceptent les communications existantes primiti-

Nous pourrions même aller plus avant dans nos déductions et supposer que le clocher fut construit aux frais d'une famille dont le caveau funéraire existe sous le dallage que limitent les quatre piliers. Il renferme les restes de trois hommes, dont deux vieillards: l'un d'eux est mort à un âge très avancé; d'un homme jeune d'une stature et d'une robustesse extraordinaires, et d'une jeune femme (2).

(1) Les tuiles remployées dans la maçonnerie des parties reconstruites, sont marquées des trois oves concentriques qu'on rencontre fréquemment dans la région.

Elles sont probablement romaines; mais cette origine ne prouve rien en faveur de l'antiquité du monument.

Les toitures des basiliques actuelles de Rome comptent bon nombre de tuiles portant les empreintes figulines des officines de l'empire romain.

En effet, la maçonnerie est farcie de ces matériaux anciens qu'on retrouve en fragments au milieu de refaçons et sous le crépissage d'une restauration plus récente. Disons toutefois que la grande voûte actuelle et quelques pierres taillées, sur lesquelles on reconnaît la rainure d'encastrement d'une clôture en bois, seraient, à notre avis (que ne partagent pas des autorités très compétentes), de cette dernière époque, qui correspondrait à une reprise temporaire de l'exercice du culte, succédant à un long abandon de l'église.

(2) Il ne paraît pas que les corps aient été enfermés dans des cercueils. Ils ont été déposés et recouverts de terre. Ce remplissage recelait un fragment de crâne féminin, à cassure ancienne, trahissant un front bas et fuyant. A ce débris était

(1) On n'a pas tenu compte dans cette coupe des deux absidioles dès lors ruinées et abandonnées dont les parties inférieures subsistent encore, ainsi que les deux murs de clôture des anciens bas-côtés.

associée une longue épiphyse vertébrale de cerf ou de bouquetin. Ces deux objets proviennent d'une sépulture préhistorique Rencontrés sur quelque coin du Cap, on aura peut-être cru bien faire de les enterrer en lieu saint.

de l'ancienne basilique....? Ne suffit-il pas de constater que celle-ci avait été construite bien longtemps avant l'irruption des Maures?

Toutefois, en dépit de la forme classique du plan sur lequel elle a été édifiée et qui permettrait d'en reporter la fondation à une haute antiquité, la structure irrégulière de sa construction, les malfaçons qui s'y manifestent fréquemment, l'ignorance des traditions de la bonne époque, et enfin la stricte orientation de son abside n'autorisent guère à en fixer l'origine avant le huitième siècle.

Telle a été cette église, qui dans quelques années aura complètement disparu (1).

Elle fut si intimement liée à l'histoire des générations qu'elle a vu naître et disparaître qu'il n'est pas un pan croulant de sa ruine qui n'évoque encore une image de prospérité ou de terreur, d'écrasement ou de relèvement.

En écartant les broussailles qui ont envahi la nef bâtie au onzième siècle, on découvrit un tombeau à fleur de sol. C'était celui d'un prêtre, la tête dirigée vers l'autel. Et la pensée nous vint que dans ce sépulcre reposait le prêtre Gaucelmus qui, en 1061, avait donné, pour le remède de son âme, sa part d'héritage à l'église de Saint-Martin.

Chanoine DE VILLENEUVE.

(1) L'église était ruinée quand le prince Antoine 1<sup>er</sup> acheta la partie du Cap, autrefois donnée au monastère de Lérins. C'est à cette occasion que la charte originale de 1082 est entrée dans les Archives de la Maison de Monaco.

Elle forme, avec un extrait de registre pouillé énumérant les vassaux ou locataires des parcelles de ce fonds, le seul document qu'ait produit l'abbaye de Lérins.

L'existence traditionnelle d'un prieuré en ce lieu n'est pas historiquement prouvée.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 29 Mai 1904

SUNDERLAND, vapeur <i>Earsdon</i> , anglais, c. Jos Arthur,	houille.
CANNES, b. <i>Ville-de-Monaco</i> , fr., c. Dantal,	sable.
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Regretto,	—
— b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
MARSEILLE, chalant <i>Fortunée-Jeanne</i> , fr., c. Appietto,	houille.
GÈNES, vapeur <i>Enrico</i> , ital., c. Giacobello,	rem. un chalant.
SAN REMO, balancelle <i>Emilia</i> , fr., c. Salvatore,	charbon.

Départs du 22 au 29 Mai

CANNES, b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	sur lest.
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Regretta,	—
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
PORTO SANTO STEFANO, b. <i>Angelo-Padre</i> , ital., c. Cerulli,	—
— cutter. <i>Pasquina-Madre</i> , italien,	—
— c. Galinda,	—
SAINT-TROPEZ, b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Caisson,	—
— b. <i>Nouvelle-Vierge-Murie</i> , fr., c. Séri,	—

Société « La Mutuelle de France et des Colonies »

AVIS

Par Arrêté de S. Exc. M. le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco, en date du 24 mai 1904, M. J. GIORDAN, fondateur et directeur général de la Société Française de prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie *La Mutuelle de France et des Colonies*, approuvée et autorisée par décrets de M. le Président de la République Française en dates des 18 décembre 1895, 21 décembre 1899 et 7 mars 1901, rendus en Conseil d'Etat, ayant son siège à Lyon, rue Stella, 1, a été autorisé à étendre dans la Principauté les opérations de ladite Société, et à la faire représenter par M. BÉRENGER Charles-Léopold, en qualité d'agent, et muni d'une licence en date du 28 mai 1903, demeurant à Monaco, rue des Moneghetti, villa Maurice, et chez qui cette Société fait élection de domicile.

En se conformant aux dispositions de l'Arrêté ci-dessus mentionné, le soussigné a déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le 9 avril 1904, les Statuts de la Société *La Mutuelle de France et des Colonies* (Mutuelle et Vie), dûment enregistrés à Monaco le 9 avril, folio 53, case 4, la procuration de ladite Compagnie et la déclaration d'élection de domicile dans la Principauté et d'acceptation des lois et juridictions locales ont été faites et fournies au Gouvernement.

Par procuration de M. J. GIORDAN, directeur général de *La Mutuelle de France et des Colonies*,

L'Agent fondé de pouvoirs :  
L. BÉRENGER.

SOCIÉTÉ ANONYME DE L'HOTEL DE PARIS

ET SES ANNEXES

à Monte Carlo

AVIS

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme de l'Hotel de Paris et ses Annexes, à Monte Carlo, sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le Mercredi 22 Juin 1904, à dix heures du matin, au siège social à l'Hotel de Paris, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires ;
- 2° Approbation des comptes de l'exercice 1903-1904 et fixation du dividende ;
- 3° Renouvellement du Conseil d'Administration ;
- 4° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1904-1905.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Alexandre ROCCA, épiciier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le vendredi 10 juin prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Pour le Greffier en Chef,  
A. Cioco, C. G.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Jean FUCHS sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 14 juin prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

AVIS

Par acte sous seing privé en date à Monaco du 1<sup>er</sup> avril 1904, enregistré, M<sup>me</sup> Madeleine RAIMONDO, veuve du sieur Emmanuel-Michel-Ange CARPINELLO, a cédé à M. Valentin ANFOSSO, coiffeur, le fonds de commerce de coiffeur, que ladite dame RAIMONDO, veuve CARPINELLO exploitait à Monaco, maison Laurens, rue Terrazzani, à la Condamine.

Les intéressés sont priés de former opposition entre les mains de M. V. ANFOSSO, coiffeur, acquéreur dudit fonds, dans le délai de huit jours, à peine de forclusion.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> EYMIN, notaire à Monaco, le neuf mai mil neuf cent quatre, M. Henri CLARKE, magistrat, domicilié à Londres, Cannon Hall, Hampstead, N. W., a acquis de :

- 1° Sir James-Rodrick-Duff MAC GRIGOR, baronnet, banquier, demeurant à Londres, 25, Charles Street, Saint-James Square, S. W. ;
- 2° M. William-Alexander FITZ-GÉRALD, docteur en médecine, demeurant à Chester, comté de Chester (Angleterre), 25, Liverpool Road ;
- 3° M<sup>me</sup> Marion-Carrington PICKERING, épouse de M. William PICKERING, rentier, avec lequel elle demeure à Rufford, Road Streatham, comté de Surrey (Angleterre), 4° et M. Frank-Patrick PICKERING, demeurant à « The Grapes Hotel », Reigate, comté de Surrey (Angleterre) ;

Moyennant, en sus des charges, un prix principal de cent trente-sept mille cinq cent francs,

Une propriété, sise à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard du Nord, composée de deux villas jumelles dénommées : l'une, *Villa Shakespeare*, et

l'autre, *Villa Milton*, élevées chacune sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec jardin autour.

Ladite propriété, d'une contenance d'environ mille soixante-cinq mètres carrés, soixante-cinq décimètres carrés, est cadastrée sous partie du numéro 68 de la section D, et confine : au nord, au boulevard du Nord (ancienne route des Moneghetti) ; à l'est, à l'Hotel Prince de Galles, appartenant à M<sup>me</sup> Chocqueel, aujourd'hui épouse Isouard ; à l'ouest, à l'Hotel Windsor, appartenant à l'hoirie Antoine Vial ; et, au sud, à la villa Bungalow, appartenant à M. Roser, docteur en médecine.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> EYMIN, notaire.

Une expédition transcrite dudit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la propriété acquise par M. Clarke, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles auront à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, de ce jour, sous peine d'être déchues de tous droits sur ladite propriété.

A Monaco, le trente et un mai mil neuf cent quatre.

Signé : Alex. EYMIN.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

La Compagnie délivre toute l'année, à sa gare de Paris, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le *Libret-Guide Horaire P.-L.-M.* vendu 0,50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages :

Itinéraire 81-A<sup>3</sup>. — Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris.

Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1<sup>re</sup> classe, 253 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> classe, 183 fr. 20.

BILLETS PRIS A L'AVANCE

Les gares de Paris, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Aix-les-Bains et Genève délivrent à l'avance, par série de vingt, des billets de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, pour les gares de la banlieue de ces villes et réciproquement.

Ces billets peuvent être utilisés dans les deux sens (aller ou retour). Leurs prix présentent une réduction de 10 % sur les prix des billets ordinaires. Les billets délivrés pendant les dix premiers mois de l'année sont valables jusqu'au 31 décembre inclus et ceux délivrés pendant les mois de novembre et décembre, jusqu'au 31 décembre inclus de l'année suivante. Les demandes doivent être adressées aux chefs des gares intéressées ou dans les bureaux succursales.

A VENDRE Hôtel - Restaurant et Café de Genève

sis à MONTE CARLO, boulevard du Nord (entre le Crédit Lyonnais et la gare de La Turbie).

S'adresser, pour traiter, à M. CIOCO, syndic de la faillite Fuchs, à Monaco.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat. Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijou-tiers, horlogers et négociants en matières précieuses. Assurances contre les détour-nements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).